

**Cafés philosophiques. 10 ans 10 discussions.**  
**9 décembre. Séance 5 : Quel statut pour les animaux ?**  
**Avec Frédéric Côté-Boudreau**

**Présentation par Frédéric Côté-Boudreau**

Retour sur le cours proposé en 2014 par Christiane Bailey « Zoopop : Questions d'éthique animale »

Frédéric Côté-Boudreau rappelle les invités qui ont fait une présentation pendant le cours de 2014 et propose des textes, ouvrages, publiés depuis par les conférenciers :

1. Séance 1 par Renan Larue : Le soucis des bêtes. Pendant cette séance, on nous rappelle que la question de notre relation aux animaux est débattue depuis très longtemps.
  - a. Publication en 2015 : Larue, Renan. *Le végétarisme et ses ennemis, Vingt-cinq siècles de débats*, aux Presses de l'université de France (PUF)  
[https://www.puf.com/content/Le\\_végétarisme\\_et\\_ses\\_ennemis](https://www.puf.com/content/Le_végétarisme_et_ses_ennemis)
2. Séance 2 par Martin Gibert, qui est venu nous entretenir de nos relations avec les animaux en lien avec le paradoxe de la viande : nous aimons les animaux, mais nous aimons aussi notre steak ! Ce phénomène de dissonance cognitive peut être expliqué par des pratiques sociales établies depuis notre enfance.
  - a. Publication en 2015 : Gibert, Martin. *Voir son steak comme un animal mort, Véganisme et psychologie morale*, chez LUX  
<https://www.luxediteur.com/catalogue/voir-son-steak-comme-un-animal-mort/>
3. Séance 3 par Valéry Giroux, qui est venue présenter sa thèse de doctorat à l'UDM sur la question du droit des animaux : peut-on appliquer les droits de la personne aux animaux ?
  - a. Publication en 2017 : Giroux, Valéry. *Contre l'exploitation animale, Un argument pour les droits fondamentaux de tous les êtres sensibles*, chez L'âge d'homme  
<https://www.lagedhomme.com/ouvrages/valery+giroux/contre+l%27e+xploitation+animale/4396>
4. Séance 4, en présence de deux avocates de la SPCA, qui avait exposé le fait que le droit ne protégeait pas les animaux, excepté dans des cas exceptionnels, par exemple de traitements cruels.
5. Séance 5, par Frédéric Côté Boudreau, qui a présenté certains des théoriciens et penseurs de l'éthique animal, qui se posent autant de questions sur le fait de donner des droits aux animaux aux thèses plus radicales de citoyenneté animale.
  - a. Article publié récemment : « Les animaux luttent aussi », revue *Ballast*, numéro 8, automne 2019, p. 90-101  
<https://www.revue-ballast.fr/>

6. Séance 6 par Christiane Bailey et Élise Desaulniers qui ont tracé des parallèles entre le racisme, le sexisme et le spécisme, de la difficulté à distinguer les différentes formes de discrimination.
  - a. Elise Desaulniers a publié plusieurs livres, articles, sur le sujet dont : *Les vrais mâles préfèrent la viande*. Elle a aussi participé à l'ouvrage collectif *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, sous la direction de Suzanne Zaccour et Michaël Lessard, aux éditions Somme toute.  
<http://francoisestereo.com/les-vrais-males-preferent-la-viande-convergences-du-feminisme-et-de-lantispecisme-1/>  
<http://editionssommetoute.com/Livre/dictionnaire-critique-du-sexisme-linguistique>
  - b. Christiane Bailey a publié en 2018 avec Jean-François Labonté : *La philosophie à l'abattoir, Réflexions sur le bacon, l'empathie et l'éthique animale*, Atelier 10, Nouveau projet – Document 14, 2018, 100p  
<http://christianebailey.com/la-philosophie-a-labattoir-atelier-10/>

Pour Frédéric Côté-Boudreau, cette série de cours en 2014 fut une des premières conférences sur l'éthique animale à Montréal. Depuis 5 ans, le sujet est de plus en plus présent dans les médias et dans les préoccupations citoyennes. Aujourd'hui, selon certaines statistiques disponibles, 7,1% des canadiennes et canadiens seraient végétariens et environ 2% seraient végan. La majorité des groupes sont âgés de moins de 35 ans.

En 2015, il y a également eu un changement législatif concernant les droits des animaux : *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, (Loi BESA)* Projet de loi 54, sanctionné le 4 décembre 2015

(Lien vers la loi :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2015C35F.PDF>

Pour Côté-Boudreau, la première phrase de la loi annonçait de bonnes nouvelles : « Les animaux ne sont pas des biens. Ils sont des êtres doués de sensibilité et ils ont des impératifs biologiques ». Cependant, dès les phrases suivantes, il a vite été constaté que cette loi ne changeait pas le paradigme dans le quel nous sommes. Il est encore possible d'acheter, de vendre, de faire du profit sur les transactions effectuées avec des animaux. On tient seulement en compte du fait qu'ils peuvent souffrir.

D'ailleurs, la loi n'a pas été réellement appliquée à ce moment.

Nous sommes encore dans un paradoxe qui fait qu'on ne veut plus que les animaux souffrent, mais nous ne sommes pas encore prêts à changer nos habitudes. 60 milliards d'animaux terrestres sont abattus chaque année (au Canada, il s'agit de 22 animaux par année, par personne).

Nous mettons donc en place de nouvelles techniques pour éviter la douleur (par exemple, endormir ou étourdir une vache avant de l'abattre), mais il est impossible de faire ce genre de pratique avec les poissons. D'ailleurs, malgré ces nouvelles pratiques, les animaux continuent de vivre dans des conditions extrêmes (transport, inséminations forcées, gavage, etc. Dans les laboratoires, nous continuons à faire des tests sur les animaux.

### Propositions de questions pour le café philo

- 1- De quels animaux parle-t-on ?  
Parle-t-on réellement des animaux en tant que tel, ou de notre rapport à eux, selon notre vision utilitariste ?
- 2- Que serait une justice pour les animaux ?  
Est-ce juste de traiter les animaux ainsi, comme s'ils n'avaient pas, comme nous, d'intérêt à rester en vie.
- 3- Quelles seraient les conséquences pour les sociétés humaines si nous changions nos habitudes, si nous prenions au sérieux les droits des animaux ?

Côté-Boudreau nous invite à nous questionner, tout en reconnaissant nos biais, en les acceptant et en faisant preuve d'humilité envers ceux-ci. Nous pouvons tenter de nous mettre à leur place, à tenter d'imaginer comment j'agis si je ne savais pas ce que je serais, faisant référence à l'expérience de pensée proposée par Rawls, dite du voile de l'ignorance.

### Discussion entre les participants

La discussion est rapidement lancée sur l'idée de catégoriser les animaux afin de leur accorder des droits différents.

Quelques suggestions sur les catégorisations évoquées par certains membres du groupe :

- Selon leur échelle de conscience ?
- Selon ceux qui sont dotés d'un système nerveux central, car ils ont la capacité de souffrir ?
- Selon ceux qui souffrent ? Mais est-ce que des animaux peuvent souffrir sans être conscients, ou vice versa.
- Selon notre capacité à tuer l'animal que l'on mange ?
- Selon leur degré d'utilité pour nous (animaux sauvages, d'élevage, domestiques) ?
- Selon le fait d'avoir « le choix » ou non, en tant qu'espèce, de tuer une autre espèce ?

Cette question reste entière, car bien que certains intervenants semblent ouverts à distinguer les animaux selon différents critères, pour d'autres, toutes les tentatives de catégorisation amènent d'autres problèmes éthiques et nous laissent dans le même paradigme, soit celui de se poser en tant qu'être à part, supérieur, qui décide pour les autres animaux. Il y a ainsi un danger d'anthropomorphisme.

On ne peut faire abstraction du critère relativiste de nos rapports aux animaux. En établissant nous-mêmes, en tant qu'êtres humains, des droits différenciés pour les différents animaux, ceux-ci sont assujettis à des droits non fondés sur leur existence propre, mais sur la valeur que l'être humain (et quel être humain d'ailleurs ?) accorde à telle ou telle « espèce ». Un intervenant nous invite à percevoir ici la nature contre intuitive de cette réflexion si on l'apposait à notre perception de la justice par exemple.

Et même si on stipule acceptable la catégorisation, d'autres problèmes sont soulevés. Par exemple, si on catégorise en fonction de la conscience, comment établir une échelle de conscience ? Est-ce que l'on parle de la conscience de soi (test du miroir) ou de conscience tout court ? L'arrivée de la conscience est en partie un construit social chez l'être humain, alors comment évaluer la conscience d'animaux qui ont toujours vécu emprisonnés ? Ne risque-t-on

pas encore là d'établir les critères de conscience (et d'en concevoir les tests) selon nos propres échelles de valeurs ? Ce critère ne serait-il pas trop exigeant ?

Plutôt que de catégoriser les animaux de façon individuelle, une intervenante propose de discuter en termes d'écosystème. Pourrions-nous imaginer que la législation se concentre sur la préservation des écosystèmes ? Non pas pour définir si celui-ci est juste ou non, mais davantage de le juger sur sa capacité de survivre par lui-même, d'être en équilibre. Le système capitaliste dans lequel nous nous trouvons ne mène clairement pas à préserver les écosystèmes, étant axé sur la production de masse aux moindres coûts possibles. Nous sommes assurément l'espèce qui détruit le plus son écosystème.

Enfin, certains rappellent, dont Frédéric Côté-Boudreau dans sa conclusion, qu'au-delà de la question juridique, nous restons avec un problème fondamental sur lequel nous ne sommes pas penchés. Celui de la maltraitance animale qui demeure, des usines à torture qui continuent de fonctionner, des animaux qui sont traités en tant que travailleurs alors qu'ils sont encore « enfants ». Ces derniers apportent un bénéfice à autrui (aux humains) et ils n'ont droit à rien en retour. La surexploitation des animaux, tout comme celle des ressources naturelles (Côté-Boudreau mentionne ce que nous considérons souvent à tort comme une ressource naturelle les poissons), intrinsèque au système capitaliste, nous précipite dans un désastre écologique.